



Recherche de succession apres un deces

Par **danielle laborde**, le **12/10/2013** à **03:21**

Bonjour, Je viens de perdre mon mari au mois de mai de cette année, j'ai donc droit a la succession de mon mari qui a 1 fils d'un premier mariage qui a un droit de regard sur la vente de la maison, malheureusement je ne sais pas ou il est et le notaire a pris un généalogiste pour faire une recherche. Depuis pas de nouvelles du notaire, pas de réponses a mes appel téléphoniques ni aux mails, que dois je faire? Je vis avec la reversion partagée en 3 vue qu'il y a 3 mariages ce qui fait que j'ai 500 euros mensuel et donc la vente de cette maison est une urgence. J'espère trouver la solution a mon problème chez vous. Cordialement

Par **amajuris**, le **12/10/2013** à **10:54**

bjr, la seule solution sera de retrouver le fils de votre mari qui est héritier réservataire. peut être qu'un détective privé serait plus approprié qu'un généalogiste vu que dans votre cas il s'agit non de savoir s'il existe un héritier en vie mais plus exactement de le trouver. car le généalogiste va prendre une partie non négligeable de la succession s'il trouve le fils de votre mari. cdt

Par **danielle laborde**, le **12/10/2013** à **12:45**

Bonjour et merci de votre réponse, sauf que le genealogiste je ne le paie pas, mais qu'un détective est très honnête et sans garantie il faut compter 80 euros de l'heure et comme je ne sais pas où chercher, je ne vois pas de solution. Cordialement la part du fils de mon mari

est juste le minimum autorise pour ne pas etre déshérité

Par **jibi7**, le **12/10/2013 à 13:03**

si vous connaissez l'identité complète de ce fils, voire son lieu de naissance vous pourriez peut être avoir un acte de naissance integral qui vous dira s'il est marié et ou etc..nensuite certaines personnes se servent tout simplement des pages blanches de l'annuaire pour retrouver des membres de leur famille par telrnenfin d'autres se servent des reseaux sociaux ou de sites de genealogie pour retrouver des personnes perdues de vue..nrnsi vous voulez des pistes précises envoyez moi un message privé afin de ne pas faire de pub inutile a ces trucs!nbon courage

Par **danielle laborde**, le **12/10/2013 à 15:50**

Bonjour MonsieurnMerci de votre aide, toutes les pistes dont vous me parlez ont été exploitéesrnCordialement

Par **jibi7**, le **12/10/2013 à 18:40**

N'avez vous pu vous servir de son numero de securité sociale qui doit bien trainer dans quelque dossier de sec.soc de son pere par exrn et sinon en passant par la mere ? (en la faisant contacter par le notaire si vous ne pouvez vous meme..nrnau moment du decés la reversion a du permettre a son employeur de contacter les ex. (a ce sujet je croyais que la reversion etait due au prorata des années de mariage et selon des criteres de non remariage, de plafond de revenus etc...qui sont normalement l'occasion de contacts meme forcés entre les divers ayant droits...

Par **danielle laborde**, le **13/10/2013 à 05:45**

Bonjour Monsieur,rnJe vous reponds en pvrnCordialement